

ne suffit pas de les encourager à venir s'établir ici, au sein de notre nation. A mon sens, on devrait leur faire bien comprendre quelles responsabilités impose la citoyenneté. A cet égard, je ne parle pas simplement des nouveaux immigrants. Tous les habitants du Canada devraient se rendre compte qu'en acceptant les privilèges et les avantages qui leur sont accordés dans nos frontières, ils doivent être disposés à accepter les responsabilités dérivant de la citoyenneté. J'ai déjà soulevé cette question, et je crois qu'elle mérite beaucoup plus d'attention qu'à l'heure actuelle.

En faisant son exposé, le ministre a signalé qu'il ne parlerait pas cette fois-ci de ses responsabilités à l'égard des affaires indiennes, mais remettrait son exposé sur ce point au moment où nous traiterons des affaires Indiennes. La chose est souhaitable et le procédé rendra le débat plus efficace.

Des débats prolongés sur le sujet de l'immigration ont déjà eu lieu, au cours de l'étude des motions visant les crédits provisoires, et notre participation au présent débat sera très brève. Cependant, il est un autre point que j'aimerais souligner. Le ministre a parlé de la révision de la loi. Il semblerait que cette révision soit fort souhaitable, non seulement afin que nous apportions les changements requis, mais aussi que nous rendions la loi plus déchiffrable et plus compréhensible, et, ce faisant, plus efficace pour atteindre ses fins.

Nous exhorterions donc le ministre à poursuivre son étude diligente de ses problèmes. A mon avis, il est absolument essentiel de se rappeler que, surtout dans ce ministère, l'élément humain est d'importance primordiale.

M. Hahn: Monsieur le président, en parlant des prévisions budgétaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps. J'ai été très heureux d'entendre le ministre déclarer que la politique de son ministère sera positive, plutôt que négative, et que nous allons nous mettre activement en quête de nouveaux immigrants. Dans le passé, j'ai senti que trop souvent le ministère—quand je dis le «ministère» je veux dire la combinaison des lois, des règlements et de l'administration du ministère même—avait tendance à agir non pas comme une pompe aspirante, mais comme un mur. J'espère et je crois, d'après la déclaration du ministre, qu'on mettra fin à cet état de choses.

Il est trois choses en particulier dont on a dit quelques mots, et sur lesquelles j'aimerais revenir. Tout d'abord, le député de Greenwood a soulevé le problème de la discrimination géographique et raciale dont fait preuve notre politique d'immigration. Comme lui, j'estime

qu'une telle attitude est tout à fait répréhensible; de plus, elle est contraire à l'idée que nous voulons donner de notre pays à l'étranger et au sentiment des Canadiens eux-mêmes. Je prierais donc le ministre de voir là un véritable problème et de tâcher de le régler. Les arguments du député de Greenwood, je le répète, m'ont paru fort valables et j'espère qu'on en tiendra compte.

En second lieu, j'aimerais m'arrêter un instant au problème des immigrants qui ont vécu derrière le rideau de fer. Si j'interprète bien le règlement, les personnes d'un certain groupe d'âge ne sont pas admises dans notre pays sous prétexte qu'on ne peut rien savoir à leur sujet. On ignore si, du point de vue de la sécurité, elles offrent les garanties nécessaires. On dirait que comme nous ne pouvons démontrer que ces gens sont admissibles, nous devons démontrer qu'ils ne le sont pas. Nous ne pouvons prouver que ce sont des immigrants convenables pour le pays et c'est pourquoi nous disons qu'ils ne le sont pas.

Je comprends très bien les problèmes concernant la sécurité. Par ailleurs, je crois qu'il y aurait moyen de faire quelque chose qu'on n'a pas fait par le passé. Au lieu de ne considérer que l'immigrant lui-même comme source de renseignements concernant sa personnalité, nous pourrions examiner les éléments dont nous disposons ici. Nous pourrions étudier ce que sont les répondants de l'immigrant. Si nous voulons admettre au pays une personne qui vient de derrière le rideau de fer et si ceux qui répondent d'elle, la famille au sein de laquelle elle vivra, sont des gens industriels et ont une bonne conduite, sont devenus de bons citoyens de notre pays, il me semble que nous devrions tenir compte du risque que nous courons en admettant cette personne dans un tel milieu. Si nous avons confiance, comme j'ai confiance, en notre mode de vie, nous ne devrions pas avoir peur d'admettre dans ce milieu une personne qui pourrait être communiste, avec l'espoir qu'en goûtant à notre mode de vie, l'immigrant saura choisir lui-même. Il me semble donc que le ministère devrait examiner le problème, non seulement pour essayer de trouver les renseignements au sujet du futur immigrant dans son pays d'origine, mais aussi en tenant compte du milieu où il vivra. Nous devrions voir s'il est possible d'établir à cet égard des normes qui permettraient à certaines de ces personnes d'entrer au pays et qui permettraient à certaines familles de se retrouver, comme je crois que cela devrait se faire; je pense ici à certains cas dont j'ai été témoin.

Le troisième point que je veux soulever a trait aux maladies mentales. J'ai fait inscrire une proposition de loi au *Feuilleton*